

DESTINATAIRES : Tous les parents de l'acte d'établissement Valléemont

EXPÉDITEUR : La direction et la présidente du conseil d'établissement

DATE : Le 26 septembre 2022

OBJET : RECHERCHE : MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ



Bonjour,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des conseils d'établissement dans les écoles du Québec. Ces conseils d'établissement ont des responsabilités qui se trouvent à être balisées par la *Loi sur l'instruction publique*.

Pour notre acte d'établissement, sa composition est la suivante : huit membres du personnel (enseignant, service de garde, soutien et professionnel), ainsi que huit membres représentants des parents. Ces parents ont été élus lors de l'assemblée générale des parents du 8 septembre 2022.

À cette composition, deux places s'ajoutent pour des membres de la communauté. En effet, ces deux sièges peuvent être occupés par des personnes qui n'ont pas nécessairement d'enfant à l'école. Nous faisons donc appel à vous afin de partager cette information à votre entourage !

Les personnes intéressées à siéger comme membre de la communauté sont invitées à écrire à secrtaire.forget@cscharlevoix.qc.ca afin de recevoir une invitation à la prochaine séance du conseil d'établissement qui se tiendra le 6 octobre prochain, à 19 heures, à l'école Sir-Rodolphe-Forget. Les membres du conseil d'établissement éliront les deux représentants de la communauté si plusieurs personnes devaient se présenter.

Sept autres rencontres sont prévues par la suite durant l'année scolaire.

Veuillez prendre note que les membres de la communauté au conseil d'établissement sont sans droit de vote lors de la prise de décision, mais ils peuvent influencer les discussions en partageant leur point de vue !

Nous vous invitons d'ailleurs à consulter la page suivante, sur le site du Ministère de l'Éducation du Québec, pour en apprendre plus sur les rôles et responsabilités des conseils d'établissement : <http://www.education.gouv.qc.ca/gouvernance-scolaire/gouvernance/conseil-detablissement/>

Meilleures salutations,

Martin Morasse, direction